

SEANCE DU 24 JUIN 2013

Le vingt-quatre juin deux mille treize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roland CORSAT, Maire, et sur sa convocation.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ANNEQUIN, BOURDIC, BROCHARD, BUISSON, CASSE, CORSAT, DEPLAGNE, PACCARD, PEVET, ROESCH, ROUX, VERT.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs, BAILLY, CROCHAT, GONZALES, LELONG, ROSTAING.

ABSENTS EXCUSES : Madame BEUCHAT a donné pouvoir à Monsieur BROCHARD, Madame COTTAZ a donné pouvoir à Monsieur CORSAT, Monsieur GUICHERD a donné pouvoir à Monsieur PACCARD, Madame LANFRAY a donné pouvoir à Monsieur ANNEQUIN.

Monsieur ANNEQUIN a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Danielle CONTEGAL, employée communale, nous a quitté dernièrement. Il demande une minute de silence aux élus en mémoire de cette personne appréciée notamment des enfants au restaurant scolaire, à la garderie et à la bibliothèque.

Il a ensuite une pensée pour Michel CAVASIN, agent communal, qui vient de perdre récemment son fils, Olivier.

Le compte-rendu de la séance du 23/05/2013 est ensuite approuvé.

ORDRE DU JOUR

I. **Présentation du rapport d'activités 2012 de la CCVT par son Président, Monsieur Pascal PAYEN :**

Monsieur le Maire accueille Monsieur PAYEN, Président de la CCVT, qui va présenter le rapport d'activités de l'année 2012 de la Communauté de Communes.

Monsieur PAYEN rappelle, tout d'abord, rapidement, le « schéma décisionnel » de la Communauté de Communes puis la structuration des différents services de la CCVT.

Il présente ensuite, enjeu communautaire par enjeu, les faits marquants de l'année 2012 et les perspectives 2013 en insistant notamment sur les éléments suivants.

1. Définir une politique globale d'aménagement :

Réalisations 2012 :

- Finalisation de la charte d'aménagement. Monsieur PAYEN rappelle qu'il s'agit d'une convention entre la CCVT et les communes concernant les grands enjeux d'aménagement du territoire intercommunal.

- Demande d'intégration de la CCVT dans l'Etablissement Public Foncier de la Région Rhône-Alpes (EPORA) afin de faciliter les achats de terrains par la CCVT. Il explique le principe de fonctionnement : l'établissement achète pour le compte de l'un de ses membres et revend ensuite à des porteurs privés ou à l'un de ses membres quand le projet de celui-ci est abouti. La revente s'effectue alors avec une moins-value de 20% par rapport au prix d'achat. Le coût de fonctionnement de l'EPORA est financé par une fiscalité sur l'habitant de 16€ par ménage par an.

Monsieur CASSE remarque que cette somme n'est pas négligeable. Pascal PAYEN précise alors qu'il s'agit de

fiscalité qui ne sera sollicitée directement par la CCVT puisque celle-ci aura moins de fonds bloqués en attente de réalisation de projets.

Monsieur PEVET demande ensuite si l'aménagement de la deuxième partie de la Zone Industrielle des Vallons a été validée, et, si oui, si les travaux seront réalisés rapidement. Monsieur le Président répond par l'affirmative mais précise que les travaux ne seront pas réalisés immédiatement.

Bruno PEVET craint que les problèmes liés aux caravanes installées ponctuellement sur l'espace actuellement vide n'empirent si la deuxième partie de la zone est aménagée sans que des sociétés ne soient installées. Monsieur PAYEN explique alors que la CCVT travaille actuellement pour trouver des solutions pour empêcher l'arrivée des gens du voyage sur cet espace.

- Création d'un service d'aménagement et d'urbanisme : Monsieur PAYEN présente les différents objectifs assignés à ce service et notamment : l'identification des gisements fonciers, le conseil et l'assistance aux communes pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, le recollement des PLU (dans le but d'essayer d'harmoniser les PLU des communes de la CCVT).

Monsieur CASSE estime cette dernière idée assez bonne mais demande si le SCOT aura une influence sur le recollement des PLU entre les communes membres de différentes Communautés de Communes.

Perspectives 2013 :

- Suite de la charte d'aménagement et des recollements des PLU,

- Finalisation des études de faisabilité pour l'aménagement du « Serpentin » sur le territoire de la Commune de SAINT CLAIR DE LA TOUR. Pascal PAYEN précise que des loisirs marchands pourraient s'y installer. La piste de la filière de la construction durable est également privilégiée. Pour cela, une « pépinière » d'entreprise serait créée pour l'artisanat local afin d'aider à développer ce nouveaux modes de construction, des artisans seraient installés dans un village d'artisans comprenant une partie logements (90 logements sur 10 ans) pour équilibrer l'opération. Il précise que la réflexion sur ce thème s'effectue à une échelle plus vaste (celle de la Région Rhône-Alpes) avec par exemple une « pépinière » installée à VILLEFONTAINE pour un thème complémentaire dans ce même domaine de la construction durable.

Monsieur CASSE rappelle qu'il n'est pas facile d'accéder en certains points de la Communauté de Communes et notamment dans la zone du Serpentin puisqu'il est nécessaire de traverser la ville de LA TOUR DU PIN depuis la sortie de l'autoroute. Monsieur le Président reconnaît cette difficulté mais estime que, dans les années à venir, les modes de déplacements « doux » vont se développer et notamment l'usage du vélo du fait de l'augmentation du coût du carburant.

Monsieur CASSE n'est pas tout à fait d'accord avec Pascal PAYEN puisque, même si le coût du carburant augmente, les véhicules consomment moins et nous réalisons de plus en plus de distances en voiture chaque année. Il estime que si la Communauté de Commune souhaite attirer la clientèle sur cette zone, une solution doit être trouvée pour les transports puisque toutes les personnes n'iront pas à vélo.

Monsieur PAYEN explique qu'il n'est pas possible de mettre en place des transports en commun plus rapides et plus réguliers (pour inciter à leur utilisation) puisque la densité de population et donc d'utilisateurs potentiels milieu rural n'est pas assez élevée. Le coût de ces services ne serait pas économiquement viable. Il estime qu'il faut insister sur les modes de déplacements « doux », développer le covoiturage, etc.

- Orientation d'aménagement de la zone d'activités de ROCHETOIRIN,

- Assistance aux communes (aménagement des cœurs de village de LA CHAPELLE DE LA TOUR et ROCHETOIRIN)

2. Développer l'économie et l'emploi :

Réalisations 2012 :

- Etude d'opportunité pour la création d'une nouvelle pépinière,

- Mise en place d'un observatoire économique et fiscal afin d'avoir une équité territoriale en terme de

fiscalité économique,

- Accompagnement à l'installation et au développement d'entreprises performantes.

Perspectives 2013 :

- Tranche 1 de la Zone Industrielle des Vallons. M. PAYEN explique que le projet d'offre foncière sera modifié dans l'objectif de développement l'emploi : il a été décidé de vendre des parcelles plus petites, de modifier le prix de vente (25€/m² avant) en différenciant le prix des portions constructibles (à 15€/m²) de celles non constructibles (1€/m²), d'aménager deux raquettes de retournement car la voirie est aujourd'hui très limitée dans cette zone.
- Tranche 2 de la Zone Industrielle des Vallons : acquisition du foncier,
- Travail de partenariat avec le réseau « entreprendre » pour aider à la création ou à la reprise d'entreprises,
- Signature du Grand Projet Rhône-Alpes,
- Développement de l'insertion : immersion en entreprise de personne demandeuses d'emploi ou encore signature de contrats d'avenir,

3. Encourager le développement de l'économie de proximité :

Réalisations 2012 :

- Validation d'une stratégie commerciale sur l'ensemble du territoire dans le but de soutenir le commerce local de proximité,
- Plaquettes de communications à destination des porteurs de projets,
- Mise en place d'un programme d'actions pour le centre-ville de LA TOUR DU PIN,

Monsieur PEVET soulève alors le problème du stationnement dans cette commune. Monsieur PAYEN explique qu'une zone bleue devant tous les commerces pourrait être mise en place avec 15 minutes gratuites et le parking de la gare va permettre de désengorger celui du Champ de Mars.

- Pose de la micro signalétique dans les communes,
- Choix d'un « repreneur » pour le site des haras à LA CHAPELLE DE LA TOUR.

Perspectives 2013 :

- Mise en place d'une action de promotion et de rapprochement des producteurs locaux, artisans de bouche et restaurateurs,
- Organiser, en lien avec Monsieur le Préfet, la suppression de l'affichage sauvage,
- Se positionner sur la compétence tourisme.

4. Améliorer l'offre de logement du territoire :

Réalisations 2012 :

- Bilan triennal du Programme Local de l'Habitat (PLH),
- Finalisation de l'étude sur l'amélioration des logements du parc privé et décision de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur trois ans pour permettre la mise en location de logements vacants (entre 500 et 600 sur tout le territoire de la CCVT).

Monsieur PAYEN précise que dans le cadre d'une OPAH, les propriétaires privés peuvent être aidés financièrement à remettre en état leurs logements sous réserve de pratiquer ensuite des loyers modérés durant un certain nombre d'années.

- Livraison de logements à loyers modérés dans différentes communes,
- Poursuite de la lutte contre les logements insalubres.

Perspectives 2013 :

- Poursuite de la mise en œuvre des objectifs du PLH et lancement de sa révision,
- Lancement de l'OPAH.

5. Le développement des équipements et services à la population :

Pour la petite enfance :

Réalisations 2012 :

- Signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF,
- Séances d'éveil musical lors des temps collectifs du Relais des Assistantes Maternelles (RAM),
- Rencontres de différentes structures petite enfance du territoire.

Perspectives 2013 :

- Elaboration d'un projet pédagogique des temps collectifs du RAM en associant les assistants maternels et les parents,
- Poursuite des temps forts (conférences-débat).

Pour la jeunesse :

Réalisations 2012 :

- Création du service et recrutement du responsable,
- Travail sur le projet de service et définition des missions,
- Mise en commun du projet avec les acteurs jeunesse du territoire,
- Contacts avec les différents partenaires institutionnels,
- Sollicitation des communes et collèges afin d'ouvrir des points accueil jeunes,
- Recrutement des animateurs jeunesse.

Perspectives 2013 :

- Ouverture du service : animations et travail autour de projets jeunes de 11 à 17 ans,
- Ouverture des 6 lieux d'accueil,
- Mise en place d'animations au sein du collège du Calloud,
- Proposition de mini séjours,
- Mise en place d'une aide financière au BAFA
- Participation au projet « Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation sociale » (DEMOS), projet qui permet à des enfants qui n'ont pas accès facilement à la musique de découvrir la musique et de créer un orchestre philharmonique avec des enfants qui viennent de tout le territoire départemental.

Pour la lecture publique :

Réalisations 2012 :

- Animations sur les thèmes « Femmes » et « Gourmandises »,
- Validation du programme et attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le nouvel équipement : médiathèque tête de réseau et RAM.

Perspectives 2013 :

- Projet de construction du nouvel équipement,
- Poursuite des animations sur le thème « gourmandises »

Pour la Musique à l'école :

Réalisations 2012 :

- Des thématiques ont été travaillées avec les écoles du territoire et notamment « la gourmandise en chanson », « le corps rythmique dans l'espace et le temps », « la musique en maternelle ».
- Les thématiques travaillées avec les RAM étaient par exemple : « la musique par le sensoriel et le spectacle Cahin Caha », « la gourmandise en chansons ».

En terme d'animations culturelles :

Réalisations 2012 :

- Ronde d'un art du Monde,
- Festival Berlioz.

Perspectives 2013 :

- Ronde d'un art du monde,
- Projet DEMOS.

En terme de sport :

Réalisations 2012 : transfert de l'équipement nautique à la Communauté de Communes.

Perspectives 2013 : Rénovation du Centre nautique avec la mise en accessibilité des locaux, la rénovation des vestiaires du niveau 1 et la reconfiguration du hall d'entrée et de l'accueil.

En terme de prévention de la délinquance :

Réalisations 2012 : Des actions ont été menées sur les thèmes de la citoyenneté, de la famille, de la toxicomanie, de la sécurité routière

Perspectives 2013 : Les actions annuelles seront poursuivies : campagne de sensibilisation du public à la lutte contre les violences faites aux femmes, développement d'une action sur le harcèlement en milieu scolaire, mise en place d'un nouveau rallye jeunes.

6. La protection de l'environnement :

En terme d'écologie et le cadre de vie :

Réalisations 2012 :

- Demande de labellisation de nouveaux Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- Lancement de la veille foncière sur la tourbière du Pré Maudit,
- Actions de sensibilisation à l'environnement.

Perspectives 2013 :

- Etude sur l'enlèvement des remblais (réalisé avec des ordures ménagères) dans la zone des marais et recherches de partenaires financiers,
- Mise en place du Plan Climat Energie Territorial.

En terme d'eau et assainissement :

Monsieur PAYEN laisse la parole à Monsieur BOURDIC, Vice-Président de la CCVT en charge de ces questions qui présente les projets réalisés en 2012 et ce qui est prévu ou qui a débuté en 2013.

Réalisations 2012 :

- Etablissement du schéma directeur d'alimentation en eau potable (phase 1),
- Construction de la station d'Epur'Vallons,
- Refonte du règlement du SPANC,
- Mise en place de nouveaux moyens de paiement : TIP et paiement par carte bancaire au guichet.

Perspectives 2013 :

- Poursuite du schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- Mise en place d'un paiement par internet,
- Déconstruction de la station d'épuration du Pont Rouge,
- Mise en service de la station de traitement des eaux Epur'Vallons,
- Etude sur le fonctionnement global du canal Mouturier,
- Travaux sur le ruisseau Le Combalan qui présente un débit trop important et, de ce fait, dégrade les berges voisines, génère des problèmes d'inondations, etc.

7. Organiser les déplacements et aménager la voirie :

Réalisations 2012 :

- Création de l'agence de mobilité du Nord Isère,
- Etude et définition du projet de demi-diffuseur de SAINT DIDIER DE LA TOUR,
- Participation au groupe de travail « Transports en Val du Dauphiné »,
- Etude pour l'aménagement du parking de la gare à LA TOUR DU PIN.

Perspectives 2013 :

- Mise en place d'un plan de déplacement inter-établissements : Pour cela, la CCVT travaille avec les grandes entreprises installées sur son territoire pour réfléchir à la mise en service de moyens de transports en communs efficaces.
- Réalisation des travaux puis ouverture du parking de la gare de LA TOUR DU PIN,

Monsieur CORSAT interpelle alors Monsieur PAYEN au sujet d'un article qui laisse sous-entendre de la fermeture de la gare de CESSIEU. Monsieur PAYEN n'a pas d'information à ce sujet.

Monsieur le Maire constate que le parking de la gare de CESSIEU est en très mauvais état et demande si la CCVT pourrait envisager sa rénovation. Monsieur CORSAT souhaite en effet que quelques travaux d'entretien minimum soient réalisés sans tout réaménager puisqu'avec la mise en place du ferroutage, il sera ensuite démolit et réimplanté dans un autre lieu. Monsieur CASSE ajoute que la gare de CESSIEU est bien inscrite dans le SCOT au même titre que les gares de LA TOUR DU PIN ou BOURGOIN-JALLIEU.

Monsieur PAYEN explique qu'une étude a été faite au sujet des parkings d'intérêt intercommunal mais que ce parking, qui appartient à la SNCF, n'en fait pas partie. Il suggère, avant toute chose, de demander au Conseil Communautaire la possibilité de son intégration dans les parkings intercommunaux.

Monsieur le Maire demande ensuite si une décision a été prise au sujet de sa demande de subvention pour le réaménagement partiel d'une portion du Chemin des Vernes. Pascal PAYEN explique alors que la commission voirie a unanimement refusé d'attribuer une subvention par équité entre toutes les communes puisque cette voirie n'est pas intercommunale. Monsieur CORSAT le reconnaît mais estime que les nuisances entraînées par le centre d'enfouissement technique se concentrent encore une fois sur la seule commune de CESSIEU.

8. Bâtiments et patrimoine bâti :

Réalisations 2012 :

- Travaux de réaménagement des salles d'activité de la crèche multi accueil,
- Mission de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la maison de la solidarité dans les locaux du parc Bianchini Ferrier.

Perspectives 2013 :

- Travaux d'aménagement de la maison de la solidarité dans les locaux du parc Bianchini Ferrier,
- Réalisation d'un audit énergétique sur le patrimoine bâti des Vallons de la Tour.

Monsieur CASSE intervient ensuite en expliquant que la convention pour le terrain d'aviation de CESSIEU qui liait la CCI de l'Isère avec l'association gestionnaire du site se termine le 23 juillet 2013 et que la CCI ne souhaite pas renouveler le partenariat actuel. Monsieur CASSE pose la question du devenir de ce terrain en précisant qu'il n'attend pas de réponse le jour-même.

Monsieur CORSAT précise que la Commune n'a pas reçu de courrier officiel à ce sujet.

Un débat s'ensuit entre Monsieur PAYEN qui rapporte les informations qu'il a obtenues de la CCI et Monsieur CASSE qui se fait le porte-parole de l'association sur les raisons qui poussent la CCI à ne pas renouveler la convention avec l'association. Comme le fait remarquer Monsieur BROCHARD, il semble étrange que ces deux entités n'aient pas le même discours.

Monsieur CASSE explique ensuite que, dans le cadre du SCOT, ce terrain est inscrit en réserve foncière sur le très long terme (à l'échéance de 20 ans). Il pose la question de son utilisation d'ici 20 ans. Il fait également remarquer que la CCI devra veiller à entretenir le terrain qui est toujours ouvert à la circulation aérienne. Il souhaiterait que la Communauté de Communes mette en avant l'intérêt de ce terrain et ses potentialités en terme d'installation de sociétés en lien avec l'aviation et son intérêt patrimonial puisqu'un monument des années 1920, de type construction Eiffel, est présent sur le site.

II. Nouvelles modalités de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la CCVT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) instaure de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre Communes membres au sein du Conseil Communautaire, et prévoit également de modifier le nombre plafond de Vice-Présidents.

Le nombre total des sièges est établi en application du tableau prévu à l'article L. 5211-6-1 du CGCT. La loi attribue un nombre de sièges à chaque Communauté, en fonction de la strate démographique à laquelle elle appartient. Pour les Communautés de communes dont la population municipale est comprise entre 20 000 et 29 999 habitants, le nombre de sièges est fixé à 30.

La répartition des 30 sièges pour les Communes membres de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour serait la suivante par défaut :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nombre de sièges	Part des sièges
CESSIEU	2 652	3	10%
LA CHAPELLE DE LA TOUR	1 664	2	7%
ROCHETOIRIN	1 034	1	3%
SAINT CLAIR DE LA TOUR	3 428	4	13%
SAINT DIDIER DE LA TOUR	1 813	2	7%
SAINT JEAN DE SOUDAIN	1 430	1	3%
DOLOMIEU	2 956	4	13%
FAVERGES DE LA TOUR	1 285	1	3%
LA TOUR DU PIN	7 975	11	37%
LE PASSAGE	766	1	3%
TOTAL	25 003	30	100%

Monsieur le Maire rappelle que, si toutes les Communes sont favorables, il est possible d'obtenir une dérogation pour permettre d'obtenir jusqu'à 37 délégués.

Le Conseil Communautaire propose de répartir les sièges de la manière suivante :

- 30 sièges répartis selon la loi en cas d'absence d'accord (selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne) comme le présentait le tableau précédent,
- 7 sièges supplémentaires répartis entre les Communes disposant de moins de 4 sièges. Les sièges seraient ainsi répartis de la manière suivante :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nombre de sièges	Part des sièges	Rappel du poids de la population de la Commune
CESSIEU	2 652	4	11%	11%
LA CHAPELLE DE LA TOUR	1 664	3	8%	7%

ROCHETOIRIN	1 034	2	5%	4%
SAINT CLAIR DE LA TOUR	3 428	4	11%	14%
SAINT DIDIER DE LA TOUR	1 813	3	8%	7%
SAINT JEAN DE SOUDAIN	1 430	2	5%	6%
DOLOMIEU	2 956	4	11%	12%
FAVERGES DE LA TOUR	1 285	2	5%	5%
LA TOUR DU PIN	7 975	11	30%	32%
LE PASSAGE	766	2	5%	3%
TOTAL	25 003	37	100%	100%

Monsieur le Maire précise que, pour la Commune de CESSIEU, pour respecter la parité : 2 hommes et 2 femmes devront être délégués. Ils seront désignés par fléchage sur les bulletins de vote des élections municipales de 2014 dans les trois premiers cinquième de chaque liste. Ils seront ensuite élus « à la proportionnelle » tout comme les élus du Conseil Municipal.

Monsieur CORSAT précise que les Communes membres doivent également se prononcer sur l'application de ces nouvelles règles de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire d'ici le 31 août 2013. Le Conseil Communautaire et le nombre de Vice-Présidents peuvent demeurer dans leur composition actuelle jusqu'en mars 2014. Les nouvelles règles ne produiront leurs effets qu'au lendemain du prochain renouvellement général des Conseils municipaux.

Il explique ensuite que la loi prévoit également de modifier le nombre plafond de Vice-Présidents. Jusqu'à présent, ce nombre ne pouvait excéder plus de 30% de l'effectif total du Conseil Communautaire. L'article L. 5211-10 du CGCT, modifié par la loi du 16 décembre 2010 puis celle du 31 décembre 2012, prévoit désormais que le nombre de Vice-Présidents ne peut dépasser 20 % de l'effectif total du Conseil, dans la limite de 15 au maximum. Si l'application de la règle des 20% conduit à un résultat inférieur à 4, il peut néanmoins être désigné au maximum 4 Vice-Présidents.

Cependant, la loi du 31 décembre 2012 permet au Conseil Communautaire de décider, à la majorité des deux tiers de ses membres, d'augmenter le nombre de Vice-Présidents jusqu'à 30% maximum de l'effectif total de l'organe délibérant, sous réserve qu'il ne dépasse le nombre de 15 Vice-Présidents. Cette disposition est sans incidence financière puisqu'elle est effectuée à enveloppe indemnitaire constante.

Le nombre maximum de Vice-Présidents pourra donc être le suivant :

	Nombre maximum de droit commun (20%)	Nombre maximum de droit commun par dérogation (30%) si majorité des 2/3 du Conseil Communautaire
En cas d'accord local entre les Communes membres	7 Vice-Présidents	11 Vice-Présidents
Sans accord local entre les Communes membres	6 Vice-Présidents	9 Vice-Présidents

Enfin, Monsieur le Maire rappelle également qu'avant la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, les Conseils communautaires pouvaient offrir la possibilité aux Communes membres de désigner des suppléants, disposant d'une voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire.

Désormais, selon l'article 8 de cette loi, ces dispositions sont réservées aux Communes ne disposant que d'un seul siège au sein du Conseil Communautaire et il s'agit, dans ce cas, d'une obligation.

Vu la délibération n° 4076-13/60 du 23 avril 2013 du Conseil Communautaire des Vallons de la Tour,

A la suite de ces explications, Monsieur CORSAT propose de retenir la proposition du Conseil Communautaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition relative aux nouvelles modalités de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire, qui entreront en vigueur à l'occasion des prochaines élections municipales de 2014,
- **DÉCIDE** de s'orienter vers un accord local (avec un supplément de 25%) permettant de constituer une assemblée composée de 37 sièges,
- **DECIDE** de répartir les sièges de la manière suivante :
 - 30 sièges répartis selon la loi en cas d'absence d'accord (selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne),
 - 7 sièges supplémentaires répartis entre les Communes disposant de moins de 4 sièges. Les sièges seraient ainsi répartis de la manière suivante :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nombre de sièges	Part des sièges	Rappel du poids de la population de la Commune
Cessieu	2 652	4	11%	11%
La Chapelle de la Tour	1 664	3	8%	7%
Rochetoirin	1 034	2	5%	4%
Saint Clair de la Tour	3 428	4	11%	14%
Saint Didier de la Tour	1 813	3	8%	7%
Saint Jean de Soudain	1 430	2	5%	6%
Dolomieu	2 956	4	11%	12%
Favergeres de la Tour	1 285	2	5%	5%
La Tour du Pin	7 975	11	30%	32%
Le Passage	766	2	5%	3%
TOTAL	25 003	37	100%	100%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

III. Modification du règlement du restaurant scolaire :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement du restaurant scolaire.

Il laisse la parole à Claire GUYOT, Directrice des Services, qui présente les modifications apportées au règlement de l'année scolaire précédente en concertation avec les agents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le règlement du restaurant scolaire à compter de l'année 2013-2014,
- DIT que le règlement sera annexé à la présente délibération.

IV. Modification du règlement de la garderie périscolaire :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement de la garderie périscolaire.

Il laisse la parole à Claire GUYOT, Directrice des Services, qui présente les modifications apportées au règlement de l'année scolaire précédente en concertation avec les agents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le règlement de la garderie périscolaire à compter de l'année 2013-2014,
- DIT que le règlement sera annexé à la présente délibération.

V. Modification du règlement du centre de loisirs :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le règlement du centre de loisirs.

Il laisse la parole à M. BUISSON et Claire GUYOT, qui présentent les modifications apportées au règlement de l'année scolaire précédente en concertation avec les agents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le règlement du centre de loisirs à compter de l'année 2013-2014,
- DIT que le règlement sera annexé à la présente délibération.

VI. Questions diverses :

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

Date de la décision	Objet de la décision	Montant HT
02/05/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Mme PEVET Michèle et M. MERMET René à RENCUREL d'un bien situé Chemin de Rives	
02/05/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : M. VIDAL Robert Charles Léon Albert à JOLIOT d'un bien situé Champ Robert	
02/05/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : M. PHILIPPAT Jean à MACEDO d'un bien situé 16 chemin de Pévrin	
02/05/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : M. VILLAUME Sébastien Patrick et Mme LEBLANC Stéphanie à M. et Mme VERNAY d'un bien situé 3 chemin de la Croix de Pierre	
16/05/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Mme PERRIER Margueritte Blanche à COSSU d'un bien situé Combe Saunier	
16/05/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : M. MALLETON Luc Gérard Jean-Louis et Mme MICHAUD Béatrice Marie-Claire à BILGIN d'un bien situé 12 rue de la Gare	
18/05/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Mme PEVET Michèle et M. MERMET René à SORO d'un bien situé Chemin de Rives	
18/05/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Mme VIDAL Josette Alphonsine Madeleine et M. POINAS Jean-Paul à LE MEE d'un bien situé Champ Robert	
31/05/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Cts LACHAMP-BERTHET-MONTEL-BELLON-PETRIS-FOUGERON à SCI LE CLOS DU MOULIN d'un bien situé 41 chemin de l'Extraz	
08/06/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Cts LACHAMP-BERTHET-MONTEL-BELLON-PETRIS-FOUGERON à EURL GF IMMO et SA OXYGENE IMMO d'un bien situé 41 chemin de l'Extraz	
11/06/2013	Logiciel Pack e.magnus evolution - Mairie	7 187,96 €

14/06/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Cts ROUDIL-GUYOT-DEBRAND à PROMOTION 2000 d'un bien situé Combe Saunier	
17/06/2013	Gaz - Bâtiments communaux	6 641,01 €
20/06/2013	Participation 2013 Syndicat des Collèges	20 958,58 €
21/06/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : THUILLER Jacky Henri et DREVET Claudine Marcelle Marie à M. et Mme BADULFE d'un bien situé 54 rue du Colombier	
21/06/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : BADULFE Christophe et POTART Jennifer Murielle à M. et Mme MOSTAFI d'un bien situé 52 Rue du Colombier	
21/06/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : THUILLER Jacky Henri et DREVET Claudine Marcelle Marie à M. et Mme MOSTAFI d'un bien situé 54 rue du Colombier	
22/06/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Cts PERRIARD à SARL CAP ESTATE d'un bien situé les Clos	
22/06/2013	Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : TROPEL Françoise Jeanne Eva et RAJON Jacky Georges Marcel à SARL CAP ESTATE d'un bien situé les Clos	

Modification de l'organisation de travail avec l'association gestionnaire de la bibliothèque communale :

Monsieur CORSAT explique qu'une réunion est organisée lundi 2 juillet avec certains membres du bureau de l'association. De plus, il propose que les élus travaillent en commission pour trouver un nouveau lieu de garderie.

Contrat d'avenir pour les espaces verts : Monsieur le Maire explique que plusieurs candidats ont été reçus en entretien et effectueront un stage avant qu'une décision soit prise quant à la personne à recruter.

Appel à candidature pour le remplacement de Claire GUYOT durant son congé maternité : Monsieur le Maire explique qu'un candidat sera reçu le 25 juin.

Vente d'un bien à la boulangerie GAGET : Monsieur CORSAT explique que le local commercial communal a été évalué à 30 000 € par le service des Domaines. Il rappelle qu'il serait difficile d'utiliser ce local du fait de la présence du four. La société GAGET envisage de louer la boulangerie à un autre boulanger et a donné un accord de principe pour l'achat de ce local. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Boucherie-charcuterie à CESSIEU: Monsieur le Maire explique que la boucherie-charcuterie a ouvert jeudi dernier malgré les travaux de charpente du bâtiment de la boulangerie. Début juillet, le commerce sera alimenté au gaz de ville.

CISPD : Monsieur CORSAT rappelle que jeudi 27/06, de 14h00 à 16h00, se déroule en mairie une séance de rappel du code de la route. Une vingtaine de personnes sont déjà inscrites. Il reste des places disponibles.

Commission voirie : La date de la prochaine réunion de la commission est arrêtée au 11/07. Sera abordé notamment le projet de chicanes Chemin des Vernes.

Monsieur CASSE demande quel sera l'objectif de cet aménagement : faire ralentir les véhicules ou éviter qu'ils ne roulent sur le bas-côté ? Monsieur le Maire lui répond que l'objectif est double. La première estimation chiffrée reçue en mairie avoisine 32 000 € pour ces travaux.

Monsieur CASSE estime que la dégradation de la voirie est due essentiellement au passage des véhicules de VEOLIA. Il trouve anormal que la CCVT ne participe pas aux travaux. Monsieur CORSAT partage cet avis mais ajoute que la décision de la Communauté de Communes ne le surprend pas.

Commission urbanisme : La date de la prochaine réunion de la commission urbanisme est fixée au 08/07.

Demande d'un local par l'ACCA : Monsieur le Maire explique qu'il a envoyé un courrier à Monsieur le Président de l'ACCA pour lui proposer un rendez-vous afin de lui expliquer la décision du Conseil Municipal. La rencontre n'a toujours pas eu lieu, Monsieur le Président était en congés et devait prendre contact avec Monsieur CORSAT ce qu'il n'a toujours pas fait. Un courrier explicatif avec une copie de la délibération lui a donc été envoyé.

Travaux de rénovation des voies de chemin de fer : Monsieur ANNEQUIN explique que les passages à niveau sont à nouveau ouverts.

Défibrillateur : Monsieur BROCHARD rappelle que la signalétique pour le défibrillateur doit être mise en place.

Fin de la séance à 21h20